

# *T R A I T D ' U N I O N*

LE JOURNAL DE L'AAPEI

N° 21 – Juin 2007

## ***LE HANDICAP :***

***DES DROITS, DES DÉMARCHES,  
PAS SI SIMPLES MAIS...***

[Association Angevine de Parents d'Enfants en situation de handicap](#)

114, rue de la Chalouère - B.P. 3114 - 49017 ANGERS Cedex 02 - Tél. 02 41 43 93 65 - Fax 02 41 60 11 87  
aapei.49@wanadoo.fr

## *L'Edito*

Au cours de ce second trimestre se sont décidées de nouvelles orientations pour certains enfants ou adolescents. Le changement peut générer de l'inquiétude face à la rentrée prochaine et implique des démarches administratives un peu compliquées. La famille dont un enfant est porteur de handicap, est souvent confrontée à d'autres démarches afin d'obtenir une aide technique, une aide financière...

Ces démarches faites auprès de la *Maison Départementale des Personnes Handicapées* (\*) sont souvent vécues comme rebutantes avec en plus la crainte de n'être pas au courant de « tout » et d'avoir oublié de signaler un point important. Par ailleurs, il y a peut-être aussi d'autres mesures en dehors de la MDPH qui peuvent améliorer le quotidien.

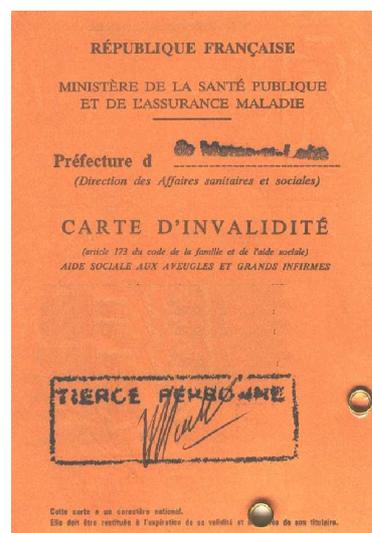
Le thème de ce nouveau *Trait d'Union* est donc axé sur les droits, les démarches et les aides aux familles. Plutôt que de faire un exposé exhaustif de tout ce qui existe, nous avons retenu comme dans les numéros précédents, le principe de témoignages de parents. Ces différents exemples sont bien sûr des situations particulières qu'il convient de prendre avec du recul ; toutefois, ils pourront peut-être nous faire « cheminer » et nous apporter de nouvelles idées...

Pour préparer chaque numéro de *Trait d'Union*, le journal de l'AAPEI, une commission composée de parents et de professionnels se réunit et décide du thème qui sera traité. Nous espérons que les sujets passés vous ont intéressés ! N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ; vous pouvez même nous rejoindre dans la commission ! Un grand « Merci » aux familles qui contribuent, par leur article, à l'élaboration du journal ; merci également aux membres de la commission qui s'efforcent chaque fois de rendre « *Trait d'Union* » un peu plus attrayant.

*Michel Vinsonneau,  
Président de l'AAPEI*

(\*) Voir coordonnées à la dernière page.

«LA CARTE D'INVALIDITE »



Quelques mots qui nous effraient un peu au début de notre parcours avec notre enfant.

Avec l'appui de l'assistante sociale, nous en faisons la demande ( à la CDES autrefois !) à la MDPH maintenant. Nous recevons un dossier pas trop difficile à remplir (des personnes dans les établissements sont toujours là pour nous aider).

Puis peu à peu, cette carte nous l'avons « apprivoisée ». Elle nous permet d'occuper une place handicapée lors d'un stationnement pour que Julien ait moins de marche à effectuer (bien utile en ville ou sur les lieux de vacances).

Elle nous permet d'obtenir  $\frac{1}{2}$  part au niveau des impôts et ce n'est pas négligeable !!!!

*Alors oui, remplir un dossier, ça vaut le coup pour obtenir une carte qui peut faciliter certains aspects du quotidien.*

*Catherine FOURNIER,  
IME de la Chalouère*

«COMBIEN ça Coûte ? »



Nous sommes parents de Philippine, 7 ans, polyhandicapée. Nous avons donc eu, dès sa deuxième année, à faire face aux équipements que son état demande, avec les dépenses que cela implique.

Pendant les premières années, Philippine étant à la maison, nous avons bénéficié d'allocations conséquentes grâce au complément d'AES le plus important existant.

C'est grâce à ces allocations que nous n'avons pas hésité à acheter par exemple un coussin sur-mesure qui coûtait dans les 100 €, une poussette spécialisée (2 300 € dont 700 € restant à notre charge après que la sécu ait payé sa part).

Nous avons aménagé une salle de douche avec siphon de sol dans laquelle nous avons un transat surélevé bien pratique (530 €).

Maintenant que Philippine va à la Guiberdière, le complément d'allocation a beaucoup baissé, ce qui nous paraît normal étant donné que Philippine est davantage prise en charge.

L'achat du fauteuil roulant a été complètement pris en charge par la sécu, à part 75 €.

Le prochain équipement important que nous envisageons est l'achat d'un véhicule adapté pour y monter facilement le fauteuil roulant. Nous ne nous sommes pas encore renseignés sur les prix ou les financements possibles.

**Damien et Sophie,  
IEM La Guiberdière**

## **Il faut prévoir .**

Notre fils Victor est handicapé moteur depuis sa naissance.

Son handicap demande ma présence auprès de lui pour les transferts.

Donc Victor grandissant, son handicap aussi, en 2003, nous décidons de refaire des travaux dans la maison pour lui donner le maximum d'autonomie.

Les travaux ont consisté à refaire la salle de bain et les toilettes pour en faire une grande pièce pour pouvoir assister Victor pour les transferts, ainsi qu'une porte d'entrée avec un seuil enterré pour qu'il puisse entrer et sortir seul de la maison.



Le total des travaux s'élevait à la somme de 7 600 €, une somme conséquente pour laquelle nous avons, avec l'aide de l'assistante sociale de la Guiberdière, fait une demande d'aide auprès de la « CDES ».

Nous avons reçu un accord favorable, qui était de nous attribuer l'AES et le 4<sup>ème</sup> complément pendant un an, ce qui représentait la somme de 597 € par mois, et pendant 5 mois la somme de 338 € (AES plus 2<sup>ème</sup> complément).

Cette aide nous a beaucoup soulagés pour payer les travaux que les artisans avaient réalisés.

Par contre, nous avons fait une autre demande, c'était d'aménager notre voiture d'un système de siège qui pivote, sort et descend du véhicule. Le dossier était monté mais ayant mal au dos, j'ai fait installer le siège-auto avant la finalisation du dossier et là, j'ai reçu un courrier qui me disait que comme j'avais pu autofinancer le siège, je n'aurai aucune aide.

J'ai donc, auprès de la MSA, fait une demande extra-légale pour une aide, ce qui a été accordé. Le siège coûtant 3 000 €, l'aide perçue était de 800 €.

***Ce petit mot pour dire qu'il faut prévoir longtemps à l'avance les dossiers pour aménager sa maison ou sa voiture.***

***Mr et Mme FOURNIER,  
SESSAD YOURCENAR***

## Notre fille profite de sa chambre



Nous avons une maison qui nous semblait adaptée à nos besoins lorsque le bâtisseur était venu nous présenter son projet.

Malheureusement pour se rendre à sa chambre CAROLINE devait grimper les escaliers à genoux. Nous avons décidé de transformer la pièce du bas pour en faire sa chambre. En effet à côté de celle-ci se trouvait des toilettes ainsi qu'une salle d'eau équipée d'une douche et d'un lavabo.

Nous voulions le même constructeur pour mener à bien ce projet. Aussi n'ayant jamais eu à aménager une maison aux normes pour une personne handicapée, nous avons fait appel au SESSAD qui nous a donné tous les renseignements.

Toutes les cloisons ont été démolies, certaines portes ont été élargies.

Pour le financement en plus de notre apport personnel, nous avons sollicité le Comité Interprofessionnel du Logement. et la Caisse d'Allocations Familiales.

Maintenant notre fille profite mieux de sa chambre, pour sa toilette elle est plus autonome, le bac de sa douche est extra plat et le lavabo à sa portée.

**M et Mme ALLAIRE,  
SESSAD YOURCENAR**

## Le Vélo de Benjamin



Benjamin aime le grand air, les grands espaces, la caresse du vent sur le visage et lorsqu'il était petit, nous partions en vélo sur les chemins de campagne. Il était bien installé sur le siège à l'arrière du vélo de son papa et profitait pleinement de toutes les sensations que peut procurer ce genre de promenade.

Mais arrive le moment où l'enfant grandit et son poids et sa taille ne permettent plus de le transporter à l'arrière d'un vélo. Comment faire ? Lui proposer d'apprendre à faire du vélo ? Mettre des stabilisateurs ? Trouver un système de petite remorque attelée à notre vélo ?

A l'IME, nous avons repéré des tricycles. Dans quelle mesure Benjamin pouvait-il appuyer sur les pédales, diriger lui-même le vélo, faire marche arrière... sachant qu'il n'avait pas une grande tonicité et un manque d'entrain pour l'effort !

Nous en avons parlé avec les éducateurs qui ont proposé à Benjamin de monter sur le tricycle à l'IME. Au début, il montait mais restait immobile, puis il a compris comment appuyer sur les pédales pour avancer et petit à petit, il a progressé.

Encouragés par cette réussite, nous avons décidé de nous renseigner pour acquérir un tricycle. Mais ce genre de vélo ne se trouve pas chez les marchands de cycles ou les grandes surfaces de sport.

Nous sommes donc allés voir le prix des tricycles dans un magasin spécialisé en matériel médical : le prix d'un vélo était exorbitant, mais le conseiller nous a rapidement appris que la sécu pouvait prendre en charge une grande partie de la dépense si nous présentions une ordonnance.

Nous avons donc pris contact avec notre médecin et 15 jours plus tard, le vélo était à la maison !

Benjamin a immédiatement manifesté sa joie, son sourire était radieux. Il a pris possession du tricycle et nous sommes partis en balade dans les chemins de campagne.

Aujourd'hui, Benjamin éprouve toujours autant de plaisir à partir à l'aventure sur nos chemins de campagne. Grâce au vélo, il a découvert l'autonomie et la liberté de pouvoir aller par les chemins, les cheveux au vent !

*Françoise, Maman de Benjamin,  
IME de la Chalouère*

## 20 ans le bel âge ???



Et voilà ! Nous y sommes. Après de nombreuses étapes, celle-ci marque l'entrée dans l'âge « administrativement » adulte de notre enfant porteur d'un handicap.

Et pour nous parents, à la joie de le voir grandir, se mêlent de nouvelles inquiétudes et surtout de nouvelles questions :

- Curatelle ou tutelle ?
- Comment cela fonctionne-t-il ?
- Qui sera tuteur ou curateur ?
- CAT ou foyer occupationnel ?
- Qui choisit ? Y aura-t-il des places ?

Il nous faut aussi comprendre ce qui se joue entre l'ex CDES / Cotorep et aujourd'hui la grande MDPH regroupant le tout.

Nous avons connu cette année ces bouleversements et les questions qui accompagnent ce changement.

Comme beaucoup d'autres, nous avons suivi pas à pas les différentes démarches pour et avec notre fils Nicolas qui a eu 20 ans en février dernier.

A chaque étape notre souci a été de faire participer au mieux Nicolas. C'est ainsi que nous avons beaucoup travaillé avec lui la question du curateur.

Nicolas a choisi son parrain comme curateur pour l'accompagner dans cette difficile tâche de la gestion de l'argent.

Il nous semblait à nous ses parents, qu'en ne maîtrisant pas seuls la gestion de son pécule et en n'y mêlant pas l'affectif, on permettrait à Nicolas de mieux grandir. Pour Nicolas c'était une évidence, pour nous, outre la position « intellectuelle », il nous a fallu en lâcher encore un peu en acceptant cette nouvelle place.

Accompagner c'est bien cela, et depuis le début, certainement de manière plus difficile que pour les autres enfants non porteurs de handicap, nous vivons à chaque étape une nécessaire adaptation et un « lâchage » constitutif de la nouvelle autonomie de notre enfant.

Les différentes questions administratives nous aident à avancer, à « grandir » en même temps que notre jeune dans cette démarche d'accompagnement.

A ce propos, les diverses réunions proposées par l'IMPro nous ont bien guidés. Elles nous ont permis d'avancer pas à pas, tranquillement, avec les renseignements nécessaires pour éviter toute panique.

Tant au sujet de la question tutelle/curatelle que de la présentation des CAT et Foyers Occupationnels, puis des explications claires du directeur de l'AAPAI concernant l'amendement Creton, nous avons à chaque fois pu affiner nos réflexions et doucement nous porter vers l'avenir.

**Prendre le temps** est nécessaire pour intégrer toutes les informations tout en nous mettant au service de notre jeune qui lui aussi, questionne, s'inquiète, s'angoisse.

Pour cela il nous a été nécessaire de commencer bien avant les 20 ans de Nicolas à nous mettre en route.

En ce qui concerne la MDPH nous pouvons témoigner de la bonne volonté des personnes que nous avons eues au téléphone pour divers renseignements.

Il est vrai que rien n'est réglé et que de nombreuses informations parfois contradictoires nous parviennent. Cependant, à partir du moment où nous avons eu connaissance de la personne qui avait en charge notre secteur géographique, nous avons eu des renseignements précis quant au dossier Cotorep de Nicolas.

Il ne faut donc pas hésiter à téléphoner à l'accueil de la MDPH pour connaître les coordonnées de la ou des personnes en charge du secteur géographique concerné.

Aujourd'hui toute la famille attend septembre avec une petite appréhension. Nicolas sera en CAT. Même si, administrativement il dépendra encore de l'IMPro, il en aura quitté le cocon... nous aussi.

Nous nous y préparons avec confiance.

*Chantal et Jean-Pierre Jandot,  
IMPro MONPLAISIR*

## La Tutelle, Une nouvelle mission.



Il y aura bientôt 2 ans au mois de novembre que je suis la tutrice de ma fille autiste. Mon mari et moi-même, d'un commun accord, avons décidé que je serais sa tutrice. Nous avons peur.

Nous avons commencé les démarches 1 an avant sa mise sous tutelle : visite du psychiatre évaluant le handicap, ensuite, convocation au tribunal d'instance pour décider avec le juge de la tutelle.

Mon mari l'a mal vécu croyant que cela lui retirait ses droits sur notre fille ; en fait pas du tout.

Moi, psychologiquement, préparée à accepter la tutelle, je l'ai vécue comme une mission en quelque sorte. La protéger au niveau financier, gérer son AAH chaque mois, et surtout, toujours aller dans un sens positif pour le jeune adulte. Je rends des comptes au juge à chaque date anniversaire de sa mise sous tutelle.

Avec le recul nous vivons de la même façon, elle aussi.

Ce passage tant redouté n'est pas si difficile. Bien sûr, elle enlève au jeune l'exercice de tous ses droits juridiques et de citoyen.

Nous savons que nous n'avons pas le choix et qu'il est désormais protégé par la justice.

Heureux hasard, on m'a nommée tutrice le jour de ma fête.

*Madame Catherine ORIEUX,  
Maman d'Annabelle,  
IME Paul Gauguin*

*S'il y a d'autres questions à me poser, téléphonez  
au : 02 41 75 18 82.*

*Je répondrai avec plaisir.*

**Nous ne sommes jamais assez informés !**



Avoir un jeune de 20 ans handicapé, ce n'est pas simple il faut penser à l'avenir.

La mise en place de la tutelle ne se fait pas sans réfléchir. Nous sommes allés à un débat en présence de l'association « Cité, Justice, Citoyen » et ensuite à une réunion de parents au sein de la structure d'accueil de notre fils.

Quelques mois plus tard, après avoir désigné le tuteur, nous avons interpellé l'assistante sociale de la structure d'accueil pour nous aider dans les démarches administratives .

Malgré un dossier bien complet avec des certificats médicaux, le juge a demandé une visite chez un médecin spécialiste, nous avons eu un rendez-vous rapidement. (Le point négatif : la consultation coûte 115 € non remboursés)

La convocation du juge a suivi dans la foulée, il explique simplement les formalités à rendre tous les ans.

Cela fait un an que notre fils est protégé, tout se passe pour le mieux. Il ne faut pas hésiter à poser des questions aux personnes compétentes voire même à des familles ; nous ne sommes jamais assez informés.

***M. et Mme BLANCHARD,  
IME Le Bocage***

## ADMR

Garde à domicile : 02.41.33.48.55

## APF

Délégation APF  
22, Bd des Deux Croix  
49100—ANGERS  
Tél : 02.41.34.81.34

## ASSADOM

Association d'Aide à Domicile  
1, rue Dupetit Thouars  
49000—ANGERS  
Tél. : 02.41.57.88.51

## Association Autisme 49

7, rue des Harenchères  
49080—BOUCHEMAINE  
autisme.49@laposte.net

## CAF de l'Anjou

Caisse d'Allocations Familiales  
2, rue Louis Gain  
49027—ANGERS Cedex 01  
Tél. : 02.41.88.30.30

## CAF de Cholet

44, rue du Paradis  
49300—CHOLET  
Tél. : 02.41.71.71.71

## Maison Départementale des Personnes Handicapées

Tél. : 0800 49 00 49

## CDAPH

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées  
35, rue du Château d'Orgemont  
B.P. 50215  
49002—ANGERS Cedex 01  
Section Enfance : 02.41.81.60.68  
Section Adultes : 02.41.87.60.77

## Comité Départemental Handisports Comité Départemental du Sport Adapté

Maison des sports  
49 bis rue des Perrins  
49130—Les Ponts de Cé  
Tél. : 02.41.79.49.81

## DDJS

Direction Départementale Jeunesse et Sports  
26 Ter, rue de Brissac  
49000—ANGERS -  
Tél. : 02.41.24.35.35

## ESCA'L

Enfants, Sports, Culture, Adultes  
Loisirs  
Maison des sports OMS  
5, rue Guérin  
49100 - ANGERS  
Tél. : 02.41.22.06.70

## Familles Rurales

13, Place Lafayette  
49000—ANGERS -  
Tél. : 02.41.18.20.00

## FOL

Fédération des Œuvres Laïques  
14 bis Avenue Marie Talet  
49100—ANGERS  
Tél : 02.41.96.11.50

## Handisport Région Angevine

3, rue Botanique  
49100—ANGERS  
Tél. : 02.41.81.04.90

## UFCV

Union Française des Centres De Vacances  
59, rue Desjardins  
49100—ANGERS -  
Tél. : 02.41.87.67.00

## Mairie d'Angers

Bd de la Résistance et de la Déportation  
BP 3527  
49035—ANGERS Cédex  
Tél. : 02.41.05.40.00

## ASTUCE

Pour trouver la table de 9.

Baisse le doigt qui correspond au multiplicateur. Le résultat est donné par les autres doigts.



Pour  $9 \times 3$ , le majeur est baissé. 2 doigts avant et 7 après = 27.

### Sudokid

1			4
	4		
		3	
3			1

### Sudogrand

3	6				8		2	
							3	
			1		7			
		4	2		9			
7	8	4		7				
4						5		
		7			3		8	
6						4		

Dans un jeu de Sudokid, chaque ligne (horizontale), chaque colonne (verticale) et chacun des 4 blocs formés par 4 carrés doivent contenir les chiffres 1.2.3 et 4. Pour compléter ce jeu, tu ne peux donc pas mettre deux fois le même chiffre dans une ligne, une colonne ou un bloc de quatre carrés.

*Directeur de la publication : Michel VINSONNEAU— 114, rue de la Chalouère 49017—ANGERS*